

FORMER LES COMMISSAIRES DE JUSTICE DE DEMAIN



Depuis le 1^{er} juillet 2022, le rapprochement des professions d'huissiers de justice et de commissaires-priseurs judiciaires a donné naissance à une nouvelle profession : le commissaire de justice.

Depuis 2019, pour exercer la profession de commissaire de justice, il est nécessaire de suivre la formation initiale de 2 ans délivrée par l'Institut national de formation des commissaires de justice (INCJ).

La formation est régie par les articles 14 à 21 du décret du 15 novembre 2019. Ces dispositions réglementaires, ajoutées à celles d'un arrêté du 19 octobre 2020, fixent le cadre, l'organisation de la formation, le déroulé pédagogique et ses modalités.

Accès à la formation

OBJECTIFS

Cette formation, exclusivement proposée par l'INCJ, permet de préparer l'examen d'aptitude en vue d'être nommé commissaire de justice et exercer le métier dans son intégralité

CONDITION D'ACCÈS

- Être admis(e) à l'examen d'accès de la formation initiale OU
- avoir reçu un avis favorable de dispense de l'examen d'accès du Bureau de la Chambre nationale des commissaires de justice.

DOCUMENTS POUR S'INSCRIRE

- Accord employeur pour suivre la formation
- Certificat de travail ou promesse d'embauche de moins de 3 mois
- KBIS du lieu de stage
- Numéro de sécurité sociale
- Photo d'identité

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé. En cas d'aménagement, fournir un certificat médical de moins de 3 mois établi par un spécialiste ou un généraliste précisant les aménagements nécessaires.

Merci de nous contacter par mail à contact@incj.fr

Modalités pédagogiques

Sur une **durée de 24 mois**, la formation alterne entre des séances en présentiel, des sessions e-learning à distance ainsi que des webinaires.

Le présentiel, permet aux stagiaires de bénéficier d'un contact direct avec les formateurs, favorisant ainsi les échanges en temps réel dans le cadre des mises en situation pratiques et des ateliers collaboratifs.

ORGANISATION DU PARCOURS :

- Rentrée prévue le **6 mars 2025**
- 642 heures de formation
- 4 jours en entreprise par semaine/ 1 journée en formation théorique

EQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'organisation de l'équipe pédagogique est structurée de manière à garantir une transmission optimale des savoirs et un suivi de chaque stagiaire.

L'équipe est constituée de commissaires de justice en exercice, issus d'horizons variés mais partageant une expertise commune dans les domaines enseignés :

- Chaque centre régional est encadré par un responsable de centre, commissaire de justice implanté dans la région
- Une équipe de formateurs, commissaires de justice, intervenant tout au long des 24 mois.

STAGE

Conformément à l'article 18 du décret du 15 novembre 2019, le stage professionnel doit être accompli, sous le contrôle de la Chambre nationale des commissaires de justice, dans un office de commissaire de justice (sauf exceptions prévues par le texte).

Objectifs du stage

Le stage a pour objectif l'accomplissement de cas pratiques en lien avec le programme sous la responsabilité d'un tuteur de stage. L'INCJ remet au stagiaire un carnet de tutorat qui doit être régulièrement complété par le stagiaire et son tuteur.

Type de contrat

Contrat de professionnalisation ou CDI.

Le contrat de professionnalisation peut débuter 1 mois avant la date de la rentrée solennelle de l'INCJ et prendre fin dans le mois suivant la fin de la formation de 2 ans.

Le stage débute au plus tôt dès la diffusion des résultats de l'examen d'accès, au plus tard le 1er jour de formation.

1 JOURNÉE PAR SEMAINE DÉDIÉE À LA FORMATION THÉORIQUE CHAQUE JEUDI (EN GÉNÉRAL)



1 journée en présentiel par mois en centre régional

Livret stagiaire partagé aux stagiaires depuis l'extranet



3 journées à l'Ecole du Louvre à Paris

Module 7 : Les Arts et techniques

Objectifs : Acquérir des repères chronologiques, stylistiques et techniques pour identifier les grandes périodes de l'art occidental



Cours e-learning

A chaque début de mois, des supports de formation sur le thème concerné sont mis à la disposition des stagiaires.

Le support e-learning, accessible depuis l'extranet Dendreo.



Devoirs et évaluation

Bimestriels

Sujets à vocation transversale
Recherches, analyse et rédaction d'actes
Suivi d'une correction individualisée

Evaluations pour chacun des modules
En distanciel sauf pour le module 7

MODULES DE FORMATION

Le programme du cursus est constitué de 8 Modules :



La réglementation professionnelle



Le commissaire de justice et l'immeuble



La procédure civile appliquée aux activités de commissaire de justice



Les prises et les ventes judiciaires



Les procédures civiles d'exécution



Les Arts et techniques



Le commissaire de justice et la preuve



La gestion et le management d'un office

LIEUX DE FORMATION

La répartition des stagiaires, entre les différents centres régionaux, est fixée par l'INCJ en fonction de la localisation du lieu de stage.

Liste des centres régionaux :

- | | | | |
|-------------------|----------------------------|---------|-------------------------------|
| - Aix-en-Provence | - Bordeaux | - Lille | - Fort-de-France (Martinique) |
| - Angers | - Saint-Denis (La Réunion) | - Lyon | - Paris |

Financement de la formation

POUR LES STAGIAIRES EN CDI :

Sous réserve des fonds disponibles et des conditions d'éligibilité, l'OPCO EP peut prendre en charge tout ou partie du coût pédagogique et des frais annexes. Pour plus de renseignements : <https://www.opcoep.fr/criteres-de-financement?branche=191>

L'organisme de formation dépose le dossier de prise en charge auprès de l'OPCO-EP.

POUR LES STAGIAIRES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Sous réserve des fonds disponibles et des conditions d'éligibilité, les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO EP. Les démarches administratives de demande de financement sont à la charge de l'étude. L'organisme de formation accompagne l'étude dans ses démarches par le biais d'un rendez-vous organisé en visio-conférence en amont de la formation.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation.



VOUS
SOUHAITEZ
EN SAVOIR
PLUS

pour devenir commissaire de justice,
rendez-vous sur le site de l'Institut national de formation :
www.incj.fr



DÉPOSEZ UNE DEMANDE
DE STAGE PAR LE BIAIS
DE NOS ANNONCES
PROFESSIONNELLES